Préfon

Fiche technique N° : 20

I° Le Cumul emploi-retraite (CER) des salariés

Principes

C'est le fait de bénéficier de sa retraite et de reprendre une activité et ainsi cumuler retraite + activité.

Il est à savoir que sur les revenus issus de la nouvelle activité, les cotisations sociales sont toujours prélevées.

Le Cumul comment ça marche ?

Il y a 3 conditions au cumul emploi-retraite :

- Avoir l'**âge légal** (variable selon année de naissance)

- Bénéficier d'une retraite à **taux plein**

- Avoir liquider **toutes** ses pensions de retraite

Quelles conséquences ?

- Si respect des **3 conditions**, alors le cumul sera **intégral**
- Si au moins une des conditions n'est pas respectée, alors le **cumul sera plafonné**

Le Cumul Intégral

Totale liberté sur la nouvelle activité que ce soit sur le taux d'activité, la rémunération.

➡ Les cotisations sur la nouvelle activité permettront d'avoir de nouveaux droits à retraite.

Le Cumul Plafonné

- Un plafonnement de revenu est appliqué sur les revenus issus de la nouvelle activité (revenu de la nouvelle activité + retraite ne dépasse pas revenu d'activité avant retraite ou 160% du SMIC
- Interdiction d'une reprise d'activité de 6 mois chez l'ancien employeur.

➡ Les cotisations sur la nouvelle activité n'ouvriront pas de nouveaux droits à retraite.

Les limites

En cas de cumul intégral et de reprise d'activité chez le dernier employeur, une carence de nouveaux droits à retraite de 6 mois est appliquées sur les nouvelles cotisations à retraite.

Bon à savoir

Pour Le Cumul Intégral

- Les cotisations sur la nouvelle activité donneront lieu au calcul d'une deuxième retraite.
- Uniquement 2 retraites seront calculées : on ne peut liquider ses droits qu'une fois en plus de la première liquidation.
- La nouvelle retraite de base est plafonnée à 2 403€ brut annuel.
- Les nouveaux droits à la retraite complémentaire seront plafonnés à la tranche 1 de rémunération (soit un salaire équivalent à 48 060 € en 2026), même si les cotisations elles sont au-delà.
- La nouvelle prise de retraite, comme la retraite n'étant pas automatique, impliquera une nouvelle demande de retraite à faire.